

**Compte-rendu
de la réunion du Conseil municipal de Choye
lundi 6 avril 2009**

Nouveaux locaux pour la mairie

Le conseil municipal approuve les propositions du maître d'œuvre et de la commission d'appels d'offres pour les différents lots de travaux qui s'élèvent à un montant total de 334 530 € TTC. Les travaux pourront débuter dans les prochaines semaines.

Immeuble menaçant ruine au 15 Grande Rue

Conformément aux prescriptions du rapport de l'expert désigné par le juge administratif, un arrêté de maire a mis en demeure la propriétaire de prendre immédiatement les mesures destinées à sécuriser le site. Cette mise en demeure étant restée sans suite, le conseil municipal avait autorisé le maire à mettre en œuvre les travaux de démolition de l'immeuble aux frais du propriétaire.

Le Préfet de la Haute-Saône ayant observé que « seul le tribunal administratif peut autoriser à exécuter d'office la démolition de l'immeuble », le conseil municipal décide de procéder au retrait de cette délibération, et, d'autoriser le maire à demander au tribunal administratif de se prononcer sur les mesures à ordonner pour faire cesser le danger ;

Modification des statuts de la communauté de communes des Monts de GY, compétence PLU communautaire, et nouveaux statuts du syndicat de la Morthe

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes des Monts de Gy. Cette nouvelle compétence permettra de construire une stratégie commune pour saisir l'opportunité de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône à Auxon.

Il approuve également les nouveaux statuts adoptés par le syndicat de la Morthe pour l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la Morthe.